

Séance du 15 octobre 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 octobre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, MM. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

A DONNE POUVOIR : Mme Chabaud-Nadin à M. Neys.

ABSENTE : Mme Belbaraka.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Lacassagne présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : URBANISME : Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.

Plusieurs types de subventions sont attribués par la commune pour contribuer à l'amélioration du parc ancien. Elles relèvent de dispositifs différents :

- Des dispositifs nationaux « conventionnels » d'amélioration de l'habitat relevant de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah) déclinés localement :
 - L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU 2011-2016). Ce dispositif sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Bayonne concerne le secteur sauvegardé. Il fait suite au programme d'intérêt général (PIG) « centre ancien » 2009-2011.
 - Le programme d'intérêt général (PIG) « habitat indigne et précarité énergétique » 2012-2015 sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

- Un dispositif communal de subventions pour travaux de préservation et valorisation patrimoniale (approuvé par délibération du 12 février 2015 pour adaptation du dispositif antérieur) qui prévoit des aides pour améliorer le confort thermique, l'habitabilité et la sécurité des logements.

Au regard de ces dispositifs, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

1/ Subventions attribuées dans le cadre des dispositifs conventionnels relevant de l'Anah

➤ OPAH-RU 2011-2016

Le conseil municipal est amené à se prononcer, en complément des subventions accordées par l'Anah et l'Agglomération Côte Basque-Adour (ACBA), sur l'attribution de subventions pour le financement de projets qui vont permettre d'améliorer les conditions d'habitabilité et de confort, notamment thermique, de logements occupés ou vacants, dans le cadre de l'OPAH-RU 2011-2016 qui fait suite au PIG « centre ancien » 2009-2011.

Deux des dossiers présentés sont éligibles à la prime « énergie » complémentaire de 2 500 €/logt.

Bénéficiaires	Immeubles / Logements concernés	Statut de propriété	Type de projet	Montant travaux en € TTC	Subventions Anah en €	Subventions ACBA en €	Subventions Ville en €	Prime Energie en €
Copropriété du 26 Bourgneuf	26, rue Bourgneuf	PB	RT (8 dont 3 conventionnés)	704 972,00	96 829,00	8 450,00	8 450,00	-
MAUHORAT Pierre	19, rue d'Espagne	PB	RT (1 conventionné)	82 784,00	37 941,00	3 722,00	3 222,00	2 500, 00
Copropriété du 4 quai Galuperie	4, quai Galuperie	PB	RT (5 conventionnés)	598 652,00	176 686,00	45 372,00	15 936,00	12 500,00
DEMAEGDT Thibaut	4, rue Douer	PO	AT	20 096,50	11 043,00	500,00	500,00	

PB : Propriétaire bailleur

PO : Propriétaire occupant

RT : réhabilitation totale d'un logement ou d'un immeuble (nb de logements conventionnés)

AT : amélioration thermique d'un logement

➤ PIG « habitat indigne et précarité énergétique » 2012-2015

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'attribution de subventions pour la réalisation de travaux permettant notamment de traiter des situations d'habitat indigne et de précarité énergétique sur des logements occupés par des propriétaires de ressources modestes ou sur des logements vacants à loyer modérés après travaux.

Bénéficiaires	Immeubles / Logements concernés	Statut de propriété	Type de projet	Montant travaux en € TTC	Subventions Anah en €	Subventions ACBA en €	Subventions Ville en €
ARRAS Cécile	1, rue Albert Thomas	PO	AT	10 324,14	6 784 €	500,00	500,00

PO : Propriétaire occupant

AT : amélioration thermique d'un logement

Le montant total des subventions attribuées dans le cadre des dispositifs OPAH-RU et PIG « habitat indigne et précarité énergétique » pour cette séance est de 43 608 € induisant un montant total de travaux de 1 416 828,64 €.

Le versement des subventions est conditionné par le respect des engagements pris par le propriétaire vis-à-vis de l'Anah, la bonne exécution des travaux, la délivrance du certificat de conformité et la transmission à la Ville des factures détaillées et acquittées.

2/ Subventions attribuées dans le cadre du dispositif communal d'aides aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur les demandes déposées à partir du 1^{er} mars 2015. Ces demandes entrent dans le cadre général d'aides aux propriétaires faisant suite à la délibération du 12 février 2015.

PROPRIETAIRES	ADRESSES	MONTANTS TRAVAUX TTC (en €)	MONTANT SUBVENTIONS (en €)
SDC PANIER FLEURI	3, ruelle Port Neuf	155 087,00	20 124,89
SCI FLUPKE	21, rue Poissonnerie	3 906,82	645,04
CHEVREL Marie-Line	1, rue Port de Bertaco	53 317,00	3 877,63
EDME Dante	31, rue Victor Hugo	21 102,00	1 000,02
PAGADOY Hervé	20, rue Pannecau	28 334,00	978,38
SARL KARL MARC JOHN	37, rue Victor Hugo	17 040,00	2 640,00
DUCOURNEAU Dominique	3, rue Ste Catherine	7 281,00	792,00
Manoir de France, SDC	10, rue Frédéric Bastiat	12 452,00	546,70
MARTINET Philippe	17, rue des Basques	4 790,50	1 056,00
ERRAMUZPE Jean-Pierre	18, rue Poissonnerie	1 552,32	129,36
SAINZ RUIZ Patrick, SDC	13, rue Pelletier	53 412,00	4 537,24
BERNADAC Marie-José	42, rue des Basques	6 231,00	594,00
BOURDIER Clémence	6, rue des Cordeliers	3 931,00	528,00
Consorts THENET	52, rue Pannecau	6 683,00	792,00
LALANNE Jeanine	52, rue d'Espagne	30 909,00	2 120,80
DARAIGNEZ Jeanine	26, rue Thiers	52 493,00	2 595,82

ATURRI IMMOBILIER, SDC	16, rue des Cordeliers	58 014,37	7 015,14
MAUHORAT Pierre	19, rue d'Espagne	70 000,00	1 765,28
Manoir de France	3, rue Denis Etcheverry	156 397,68	17 621,00

Le montant total des subventions attribuées au titre du dispositif communal d'aides aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien pour cette séance est de 69 359,30 €, induisant un montant total de travaux de 742 933,69 €.

L'engagement budgétaire est subordonné au commencement d'exécution des travaux dans un délai de un an, soit avant le 1^{er} novembre 2016.

Le versement des subventions est conditionné par la bonne exécution des travaux et la délivrance du certificat de conformité ainsi que par la transmission à la Ville des factures détaillées et acquittées.

Vu les éléments précédemment exposés, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution, dans le cadre des dispositifs OPAH-RU, PIG « habitat indigne et précarité énergétique », des subventions telles que détaillées dans les tableaux correspondants et présentés ci-avant ;
- d'approuver l'attribution, dans le cadre du dispositif communal d'aides aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, des subventions telles que détaillées ci-avant ;
- d'autoriser le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés sous réserve du respect des conditions mentionnées dans la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires avec les pétitionnaires.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.